

Enquête

Le commerce et l'artisanat dans les Territoires de projet



TERRITOIRES DE PROJET



Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

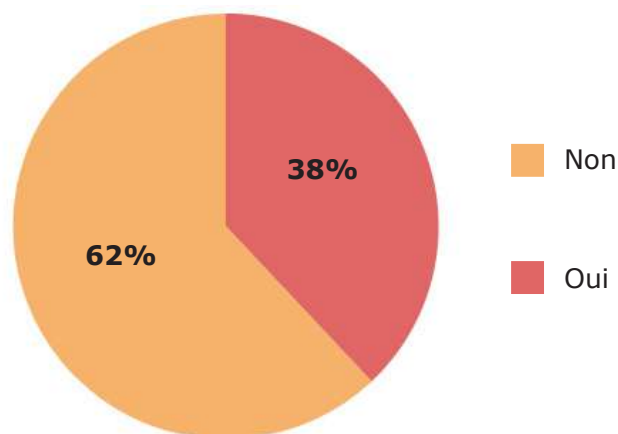
Le commerce et l'artisanat constituent des piliers essentiels du développement économique et social des territoires, en particulier dans les espaces ruraux. Au-delà de leur contribution à l'activité économique, ils participent à la cohésion des territoires et au soutien à l'emploi local et à la qualité de vie des habitants.

ANPP - Territoires de projet propose ainsi une synthèse de l'observation sur les différentes dimensions de ces secteurs, leurs enjeux et les réponses apportées par les Territoires. Ce document vise ainsi à offrir **une vision globale du commerce et de l'artisanat et à accompagner les Territoires dans la construction de politiques plus durables, résilientes et adaptées aux enjeux du XXI^e siècle.**

Introduction

Le commerce et l'artisanat occupent une place centrale dans l'économie des territoires mais ils sont aussi fragilisés : 62% des communes françaises ne disposent d'aucun commerce (soit 21.000 communes) contre 25% en 1980. Dans le même temps, le taux de vacance commerciale a doublé en dix ans pour atteindre 14% en 2024. Ces évolutions résultent de plusieurs facteurs convergents : **d'un côté, l'essor du e-commerce et l'évolution des modes de consommation redessinent les pratiques d'achat, de l'autre, des crises successives (crise sanitaire et inflation) ont fragilisé le tissu commercial déjà sous tension.**

La commune dispose-t-elle d'un commerce ?



Le poids économique de ces secteurs demeure toutefois considérable. En 2021, la France comptait plus de 714.000 entreprises dans le commerce, représentant un chiffre d'affaires hors taxes de 1.486 milliards d'euros tandis que l'artisanat rassemblait plus de 3.1 millions d'actifs la même année. **Au-delà de ces chiffres, commerce et artisanat contribuent directement à l'attractivité et à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs**, ainsi qu'au maintien d'une offre de proximité indispensable à la vie quotidienne.

Qu'est-ce que le commerce et l'artisanat et pourquoi importe-t-il de soutenir et de développer ces secteurs ?

Avant d'en analyser les enjeux, il convient de définir ces deux termes. L'INSEE définit l'artisanat comme le **"regroupement des personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent [...] une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services"**. Le commerce est quant à lui défini comme le **regroupement des "unités statistiques (entreprises, unité légales ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production. L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs, sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce"**. **Par leur nature même, ces deux secteurs constituent des moteurs de création de richesse et d'activité économique.**

Le commerce et l'artisanat répondent aussi aux besoins quotidiens des habitants tout en contribuant à la qualité du cadre de vie. **Ils participent à la création de liens sociaux, favorisent la fréquentation des centres-villes et des centres-bourgs et exercent un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale.** La redynamisation du commerce s'impose ainsi comme un levier stratégique d'attractivité et de développement économique.

L'artisanat joue également un rôle structurant dans l'économie présenteielle. Fondé sur des savoir-faire spécifiques, une implantation locale durable et une relation de proximité avec la clientèle, il participe pleinement à l'identité des territoires.

Les artisans, à travers leur engagement dans des initiatives culturelles, sociales et de développement local, sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires.

Préserver le commerce et les entreprises artisanales et leur permettre de se développer constituent ainsi une priorité pour assurer un développement territorial harmonieux.

Les enjeux propres au commerce et à l'artisanat

1. La fragilité du commerce et de l'artisanat : maintenir ces activités dans les territoires, voire en faire un levier de développement économique

Les centres-bourgs se vident progressivement, les derniers commerces disparaissent et les commerçants et artisans présents font face à des pressions croissantes.

Dans ce contexte, maintenir une offre de proximité constitue un enjeu majeur pour répondre aux besoins des habitants tout en renforçant l'attractivité des territoires. Au-delà des commerces eux-mêmes, la disparition progressive de services tels que les agences bancaires, les bureaux de poste ou les cabinets médicaux fragilise l'ensemble de l'écosystème local.



Ces équipements génèrent des flux de fréquentation indispensables à la vitalité économique des centres-villes et des centres-bourgs. Leur maintien relève donc d'une stratégie globale de revitalisation.

2. Maîtriser la concurrence de l'e-commerce et des zones commerciales périurbaines

Dans la continuité du premier enjeu, les Territoires doivent faire face à l'implantation de zones commerciales périurbaines, dont l'offre variée, accessible et bon marché capte une part croissante des dépenses des ménages. **Aujourd'hui, près de 72% des dépenses effectuées dans le commerce physique sont effectuées dans les zones commerciales périphériques, tandis que le commerce en ligne représente désormais plus de 10% des ventes en France (hors commerce de gros).**



Parallèlement, **l'essor de la seconde main, des plateformes numériques et de la livraison à domicile redéfinit les attentes des consommateurs.** Face à ces évolutions, les commerçants et artisans sont amenés à adapter leurs modèles économiques afin de préserver leur compétitivité et leur ancrage territorial.

3. La modernisation comme réponse à leur maintien

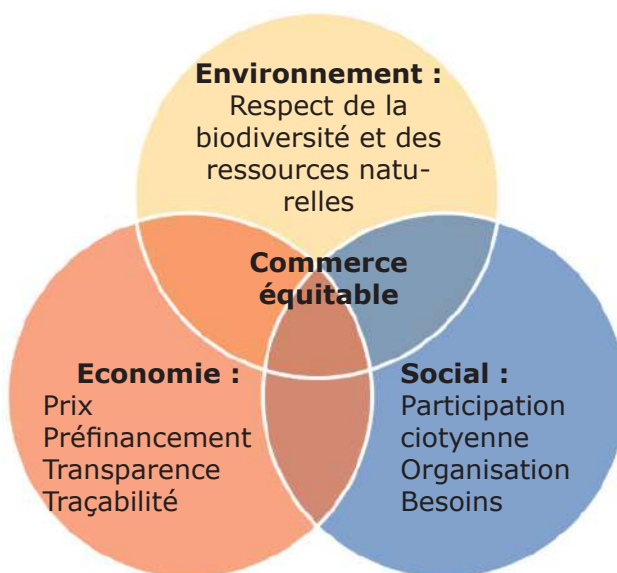
Face à ce contexte, **la modernisation des structures commerciales et artisanales s'impose comme une condition de survie. Les investissements en faveur de l'accessibilité, de la transition numérique, de l'efficacité énergétique ou du développement de solutions de vente en ligne permettent de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aux attentes des consommateurs.** Au-delà des outils numériques, un accompagnement vers les nouvelles formes de commerce est tout aussi nécessaire, notamment pour les acteurs engagés dans la transition écologique tels que les commerces proposant des produits locaux, biologiques ou à faible impact environnemental.

4. L'identité territoriale comme facteur de différenciation

Dans un contexte de concurrence accrue, l'identité territoriale constitue un avantage compétitif majeur. **Les Territoires de projet peuvent valoriser les savoir-faire locaux, les productions artisanales, les matériaux issus du territoire ou encore les marques territoriales afin de développer une offre différenciante fondée sur l'authenticité et la proximité.** Cette stratégie renforce le sentiment d'appartenance des habitants, soutient l'économie locale et participe au développement touristique en valorisant le patrimoine matériel et immatériel des territoires.

5. Une économie artisanale liée à la transition écologique

La transition écologique ouvre de nouvelles perspectives pour l'artisanat local. Plusieurs Territoires articulent artisanat et transition énergétique (écoconstruction, matériaux biosourcés, rénovation énergétique). Ces filières émergentes représentent des opportunités pour les acteurs locaux. Plus largement, face aux effets du changement climatique, de nouvelles formes de commerce responsable gagnent en visibilité : commerce équitable, commerce solidaire ou commerce éthique. **Le commerce équitable incarne particulièrement les principes du développement durable.** Il repose sur une dimension commerciale avec une aide au renforcement financier ; une dimension éducative, par l'information et la sensibilisation ; une dimension politique avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce. Le commerce équitable repose quant à lui sur plusieurs éléments comme l'illustre le schéma ci-dessous.



6. L'ingénierie et les aides portées par une pluralité d'acteurs

Le développement du commerce et de l'artisanat repose également sur la capacité des territoires à mobiliser une ingénierie adaptée. **Les Territoires de projet peuvent ainsi jouer un rôle d'ensemblier, en coordonnant les acteurs et en proposant un accompagnement de proximité aux porteurs de projet.**

Cette coopération s'appuie sur une palette de dispositifs de soutien complémentaires. À l'échelle nationale, des programmes tels qu'Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain offrent des leviers financiers ciblés pour accompagner la revitalisation commerciale. À l'échelle européenne, les fonds FEADER mobilisés via les programmes LEADER permettent aux GAL de financer des projets innovants en matière de commerce et d'artisanat en milieu rural. Enfin, les démarches de labellisation constituent un levier de valorisation et de différenciation puissant, renforçant la visibilité des productions artisanales sur les marchés nationaux et internationaux.



Des solutions diverses illustrées par des exemples concrets dans des Pays - PETR

1. Accompagner la revitalisation commerciale (répondre aux enjeux 1, 2, 3, 4 et 6) :

Depuis la disparition du FISAC en 2018, **plusieurs dispositifs nationaux ont pris le relais afin de soutenir le maintien, voire le développement, du commerce et de l'artisanat dans les Territoires.** Parmi eux figurent notamment Action Cœur de Ville pour les villes moyennes et Petites villes de demain pour les communes de moins de 20.000 habitants. A cela s'ajoutent des outils plus ciblés tels que les Opérations de revitalisation de territoire (ORT) ou les Opérations Collectives de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCMCAS), qui permettent d'intervenir de manière coordonnée sur un territoire donné.

Le Pays Nivernais Morvan s'est inscrit dans cette dynamique dès 2016 en construisant une stratégie territoriale autour d'une OCMCAS. **L'ambition était de définir, avec les commerçants et les artisans, une vision commune du développement économique local afin de maintenir les activités existantes tout en favorisant leur modernisation.** Cette stratégie s'est articulée autour de 4 priorités :

- **Moderniser** les outils de production (aides directes aux entreprises) ;
- **Améliorer** l'attractivité commerciale des villages ;
- **Innover** en imaginant de nouvelles stratégies commerciales (la vente en ligne, les services plus, la livraison à domicile, ...) ;
- **Mutualiser** et développer des actions de promotion (événements, nouveaux outils de fidélisation...).

Pour mettre en œuvre cette politique, le territoire a mobilisé près de 700.000 euros de financements de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Deux ans après son lancement, le programme avait permis d'accompagner 47 projets, d'attribuer 334.000 euros d'aides directes et de générer près d'un million d'euros de travaux. **Cette expérience illustre l'importance d'une ingénierie territoriale solide, capable de fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie partagée.**

2. Accompagner les transitions numériques et écologiques (répondre aux enjeux 3 et 5) :

L'accompagnement des entreprises dans leurs transitions constitue également un levier majeur de compétitivité. Le Pays du Périgord Noir a ainsi développé une offre complète d'accompagnement destinée aux commerçants et aux entreprises artisanales. **Le programme #Périgord-NoirOnline propose notamment un annuaire des professionnels du numérique, des ateliers de sensibilisation à la digitalisation ainsi que des formations en ligne accessibles à l'ensemble des acteurs économiques.**



À cette offre collective s'ajoutent des accompagnements individualisés destinés aux entreprises souhaitant moderniser leur point de vente ou engager une démarche de transition écologique, notamment autour du recours aux matériaux biosourcés et aux circuits courts.

Cette initiative démontre la capacité des PETR à accompagner simultanément la transformation numérique et environnementale des entreprises locales.

3. Valoriser les savoir-faire locaux (répondre aux enjeux 1,3 et 4) :

Par ailleurs, **l'attractivité des entreprises artisanales et de certains commerces peut être sensiblement renforcée par l'obtention de certifications et labels reconnus, qui constituent des outils de valorisation et de différenciation sur le marché.**



Depuis 2012, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes anime la démarche Site Remarquable du Goût (SRG), destinée à **identifier et à mettre en lumière un accord entre le savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine architectural et environnemental**. Ce label est décerné par la Fédération Nationale des SRG et les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, du Tourisme et de la Culture. Accompagné par Gard Tourisme, le PETR a su rassembler l'ensemble des acteurs du Territoire (professionnels oléicoles, restaurateurs, hébergeurs, Offices de Tourisme, associations et collectivités) pour co-construire la candidature et élaborer un programme d'actions partagé.

Cette démarche montre comment un territoire peut transformer son patrimoine en véritable levier de développement économique, touristique et identitaire.

4. Structurer une stratégie commerciale (répondre à l'enjeu 4) :

Au-delà des actions opérationnelles, plusieurs Territoires de projet choisissent d'inscrire leur politique commerciale dans une stratégie de long terme.

Le Pays d'Épernay offre un exemple éclairant : marqué par une notoriété liée notamment au champagne, ce territoire est caractérisé par une économie productive avec des secteurs agricoles et industriels fortement représentés et des fonctions productives spécialisées autour de la filière champagne. **Dans ce contexte, la création d'une Charte d'aménagement artisanal, commercial et logistique (CAACL) est venue apporter un cadre stratégique structurant, visant à redynamiser les centres urbains, structurer les pôles commerciaux et intégrer l'évolution des modes de consommation.** En effet, les élus de la Région d'Épernay doivent faire face à des enjeux de dévitalisation des centralités, d'apparition de friches commerciales et de remise à niveau de l'appareil commercial par rapport aux évolutions des modes de consommation.

C'est pour cela que les élus du SCoTER ont engagé une étude approfondie visant à concilier l'évolution du commerce avec le projet de territoire, autour de deux orientations majeures :

- Des centres vivants, facteurs d'attractivité touristique et résidentielle ;
- La gestion stratégique des pôles périphériques en mutation.

Ces orientations stratégiques sont intégrées progressivement au sein des documents d'urbanisme, garantissant ainsi leur traduction concrète dans les politiques d'aménagement du territoire. **Le PETR, en dotant le territoire d'un cadre stratégique cohérent et partagé, se positionne comme le garant d'une vision à long terme capable d'anticiper les mutations économiques et d'y apporter des réponses adaptées et durables.**

5. Développer des outils numériques au service du commerce local (répondre aux enjeux 2, 3 et 5) :

Le développement d'une offre numérique constitue désormais un complément indispensable au commerce de proximité.

C'est pourquoi le Pays de Sources et Vallées a mis en place un site e-commerce «Commerces Sources et Vallées». Ce site offre aux habitants la possibilité d'effectuer leurs achats directement en ligne auprès des commerçants et artisans du territoire. **Cette plateforme rassemble les commerces des 106 communes du nord-est de l'Oise et contribue au maintien des commerces et des emplois des artisans qui détiennent un savoir-faire et qui contribuent au lien social, à l'attractivité et à l'animation du territoire.** Pour amplifier l'importance de cette démarche, une carte fidélité inter-commerces a été créée et distribuée à 37.000 foyers, constituant ainsi un levier puissant en faveur de la consommation locale.



Cet exemple illustre comment le PETR, en **imaginant des outils innovants et concrets, parvient à réconcilier les habitudes de consommation contemporaines, notamment le recours au numérique, avec le soutien à l'économie de proximité et in fine avec des pratiques plus durables écologiquement.**

6. Mobiliser les partenaires et les dispositifs d'accompagnement (enjeu 6) :

La revitalisation commerciale et artisanale d'un territoire repose sur la **mobilisation coordonnée d'une pluralité d'acteurs**. Parmi ces acteurs, la Direction Générale des Entreprises (DGE) peut déployer plusieurs actions ciblées, en s'appuyant notamment sur le Conseil National du Commerce, afin de travailler sur les problématiques spécifiques des zones rurales, des zones commerciales périurbaines et des commerces de proximité. Les CCI ont, quant à elles, une fonction de représentation des intérêts de l'industrie tandis que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les réseaux d'aide à la création d'entreprise proposent conseils, formations et accompagnements personnalisés aux porteurs de projets. Enfin, la Banque des Territoires intervient en soutien des projets structurants, en apportant des financements adaptés aux ambitions de long terme des territoires.

Cette diversité d'acteurs, loin d'être un obstacle, représente une véritable richesse lorsqu'elle est bien orchestrée.

7. L'action collective de proximité (répondre à tous les enjeux) :

Au-delà des acteurs institutionnels, **de nombreux leviers financiers et/ou nationaux existent pour soutenir le commerce et l'artisanat** : fonds de restructuration de locaux d'activité, fonds de soutien au commerce rural, ou le FEADER qui permet de mobiliser des financements européens au service des territoires ruraux. Le tableau ci-dessous et page 9 offre une vue d'ensemble de ces différentes aides. Les outils y sont représentés selon un code couleur visant à qualifier le niveau d'interventionnisme de la puissance publique : le bleu clair désigne une logique d'incitation, le bleu une logique de contrainte, et le bleu foncé une intervention directe des pouvoirs publics.

	Lutter contre la vacance	Diversifier l'offre commerciale	Protéger les centralités	Embellir les commerces
Planification		Linéaire de protection du commerce	Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique	Réglement local de publicité
		Orientations d'aménagement et de programmation		
Réglementation	Autorisation d'exploitation commerciale (CDAC)			
	- Droit de préemption urbain - Droit de préemption commercial			Autorisation d'occupation temporaire
		Bail réel solidaire d'activité ; à loyers progressifs ; dérogatoire		Chartre des devantures

	Lutter contre la vacance	Diversifier l'offre commerciale	Protéger les centralités
Outils d'intervention	Opération de revitalisation de territoire		
	- Contrat de revitalisation artisanale et commerciale - Foncière de redynamisation		
Fiscalité	Taxe sur les friches commerciales		
		- Zones France ruralités revitalisation - Zones de revitalisation des centres-villes	

Parmi les dispositifs les plus significatifs figure l'ORAC, **l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce**. C'est un dispositif de soutien à l'économie de proximité dans le cadre d'un contrat Etat-Région. Son objectif est de dynamiser les activités économiques du bassin d'emploi en intervenant sur plusieurs éléments : le tissu des petites entreprises, la réhabilitation des locaux des artisans et des commerçants grâce à des aides financières, des actions de revitalisation (formation, conseil, regroupements d'entreprises) ou encore l'artisanat de production.

D'autres dispositifs existent tels que l'Action Collective de Proximité (ACP).

Le Pays de l'Isle en Périgord bénéficie d'un soutien régional à l'artisanat et au commerce de proximité à travers l'ACP. **Ce dispositif accompagne les territoires dans leur adaptation aux mutations économiques contemporaines : évolution des stratégies commerciales, adaptation aux nouvelles pratiques de consommation, modernisation de l'appareil productif et renforcement de la capacité à innover.** Pour être éligibles, les entreprises doivent répondre à plusieurs critères cumulatifs : être une TPE de moins de 10 salariés, avoir un chiffre d'affaires de moins d'1 million d'euros hors taxes, être dans une situation financière et économique saine. Les activités éligibles sont celles portant sur le commerce (alimentaire, équipement), les cafés, les restaurants ou encore l'artisanat. Les types d'investissement éligibles sont l'accessibilité PMR, les enseignes/vitrines, l'aménagement intérieur, les équipements professionnels et l'économie d'énergie.

Cet exemple **témoigne de la richesse et de la complémentarité des outils mobilisables à l'échelle locale**. C'est en s'appuyant sur sa connaissance fine du territoire et de ses acteurs que le PETR est en mesure d'identifier les dispositifs les plus pertinents.

Une approche globale, l'exemple du SMAVLOT 47 :

Finalement, l'objectif de toutes ces solutions est **d'articuler une offre commerciale et artisanale cohérente à l'échelle des Territoires, afin d'assurer une complémentarité sur l'ensemble du bassin de vie**. Le Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée du lot (SMAVLOT 47) incarne à lui seul cette ambition globale, en constituant un exemple riche et qui englobe la diversité des solutions mobilisables.

Le territoire s'appuie tout d'abord sur le programme "Mon Incroyable Territoire", qui vise à favoriser la création, la reprise et la transmission des entreprises tout en expérimentant de nouvelles formes d'activité économique. Cette démarche repose sur une gouvernance partenariale associant collectivités, chambres consulaires, partenaires institutionnels, acteurs économiques et habitants.

Le programme est complété par le dispositif "Coloco", qui propose la mutualisation de locaux commerciaux afin de limiter la vacance commerciale, de réduire les charges des commerçants et de favoriser l'installation de nouvelles activités.

Depuis 2017, le SMAVLOT 47 porte également le projet "Ton Bourg Battant" dont l'objectif est de renouveler les méthodes d'élaboration des projets de revitalisation des bourgs ruraux. Bénéficiant de financements croisés (fonds LEADER européens, Région Nouvelle-Aquitaine et communes participantes), cette démarche, menée en partenariat avec le CAUE 47, privilégie une approche globale du centre-bourg en prenant en compte l'ensemble de ses dimensions (spatiale, architecturale, économique, sociale, paysagère). **Le croisement de ces dimensions permet de poser un regard exhaustif sur l'existant et d'obtenir un projet de développement urbain global et cohérent.** Un élément essentiel de la démarche "Ton Bourg Battant" est l'implication des habitants et des usagers du centre-bourg à la réflexion conduite par les prestataires.



Sur le plan plus opérationnel, le SMAVLOT 47 déploie une Action Collective de Proximité (ACP). **Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services sur son territoire.** Le SMAVLOT 47 cherche à définir une stratégie collective et à animer le réseau des opérateurs du développement économique sur son territoire.

Le SMAVLOT 47 anime aussi un réseau économique : partenaires (CCI, CMA, Région, BPI, banques, experts...). **Un accompagnement des territoires a aussi lieu notamment à travers des conférences et des réflexions stratégiques.** Enfin une aide à la transformation numérique des acteurs économiques est mise en place. Celle-ci passe par le développement de plateformes locales comme "Ma Ville Mon Shopping", une revue locale modernisée numériquement ou encore la digitalisation des commerces (visibilité, outils numériques).

Cet exemple du SMAVLOT 47 démontre comment, en combinant vision stratégique, ingénierie de projet, animation de réseau et capacité à mobiliser des financements croisés, un Territoire peut devenir **le véritable moteur d'une revitalisation commerciale et artisanale durable, au bénéfice de l'ensemble des habitants et acteurs économiques.**

Le mot de la fin

Si l'essor de l'e-commerce et le développement des zones commerciales en périphérie de villes ont structurellement fragilisé ce tissu local, ces défis imposent aujourd'hui une réinvention globale des modèles traditionnels. **La revitalisation des territoires s'articule autour de trois leviers stratégiques : la double transition numérique et écologique, l'ingénierie et les financements et l'affirmation d'une politique locale dédiée.**

En dotant les acteurs locaux d'une vision à long terme et d'un cadre partagé, **les Territoires de projet prouvent qu'une mobilisation collective peut permettre un accompagnement des transformations du commerce et de l'artisanat.**

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

ANPP - Territoires de projet
22 rue Joubert - 75 009 PARIS

Directeur de publication : Michael RESTIER, Directeur

Analyse : Charlotte Morange, Chargée de mission stagiaire